



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. limitée
30 novembre 2000
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2001

26 janvier et 29 janvier au 6 février 2001, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire, liste des documents annotée
et programme de travail**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
2. Plans d'action du PNUD pour 2000-2003	3
3. Cadres de coopération de pays et questions connexes	4
4. Coopération technique entre pays en développement	6
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
5. Rapports au Conseil économique et social	7
6. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes 1998-1999 : PNUD-FNUAP-UNOPS	7
7. Questions financières, budgétaires et administratives	8
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
8. Programmes de pays et questions connexes	8
9. Questions diverses	9
10. Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF à laquelle participera le PAM	9

Liste des documents annotée

Point 1

Questions d'organisation

Élection du Bureau

Le Conseil d'administration élira un nouveau Bureau constitué d'un président et de quatre vice-présidents, compte tenu de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. Selon le roulement établi entre les divers groupes régionaux, le président du Conseil d'administration pour 2001 sera élu parmi les membres du Conseil qui appartiennent au groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Exceptionnellement, cette élection aura lieu lors d'une réunion spéciale du Conseil le 16 janvier 2001 de façon à ce que le nouveau Bureau soit en place pour la réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, à laquelle participera le PAM et qui est prévue le 26 janvier 2001.

Ordre du jour provisoire, liste des documents annotée et programme de travail

DP/2001/L.1

Le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session et approuvera le programme de travail. Un programme de travail provisoire figure en annexe à la présente note. Conformément à la pratique établie, si le Conseil termine l'examen d'un point plus tôt que prévu, il peut passer immédiatement à l'examen du point suivant.

Rapport sur les travaux de la troisième session ordinaire de 2000

DP/2001/1

Le projet de rapport sur les travaux de la troisième session ordinaire de 2000 a été distribué le 6 novembre 2000 aux membres du Conseil d'administration pour leur permettre de faire des observations avant le 20 novembre 2000. Le présent rapport contient les observations reçues dans les délais fixés.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter le rapport sur les travaux de la troisième session ordinaire de 2000.

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2000

DP/2001/2

Le présent document contient, à toutes fins utiles, une compilation des décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2000.

Programme de travail du Conseil d'administration pour 2001

DP/2001/3

Le projet de programme de travail pour 2001 a été établi par le secrétariat du Conseil d'administration en étroite consultation avec le Bureau du Conseil. Y figurent un récapitulatif des questions prioritaires devant être abordées par le Pro-

gramme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ainsi qu'une liste des questions devant être portées à l'attention du Conseil comportant une indication de la session à laquelle elles sont susceptibles d'être examinées, compte tenu des décisions pertinentes qui auront été prises préalablement et du souhait exprimé par le Conseil d'orienter davantage les délibérations à chaque session.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter son programme de travail pour 2001.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plans d'action du PNUD pour 2000-2003

Mise à jour des plans d'action du PNUD pour 2000-2003

DP/2001/CRP.2

Le rapport fournit une mise à jour de l'application des plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003. Il souligne les résultats obtenus en 2000 sur le plan des politiques, des partenariats, des réalisations et des ressources humaines et autres ainsi que les prochaines étapes prévues pour 2001.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte du rapport susmentionné.

Suivi de la réunion ministérielle du 11 septembre 2000

DP/2001/CRP.3

Ce document de séance appelle l'attention sur le suivi de la Réunion ministérielle concernant le PNUD tenue le 11 septembre 2000. Il décrit les mesures prises pour que les responsables politiques soient mieux disposés vis-à-vis du PNUD, notamment les initiatives spécifiques adoptées à divers niveaux, et fournit une mise à jour de la situation financière actuelle (budget ordinaire). Le document montre également qu'il importe de tirer parti de l'élan pris lors de la Réunion ministérielle pour améliorer cette situation. Il présente enfin de nouvelles approches permettant de mieux aligner les autres ressources sur la stratégie de financement des activités de base dans le cadre du plan de financement pluriannuel.

Rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit (déc. 2000/10)

DP/2001/4

Ce document fait suite au souhait exprimé en avril 2000 par le Conseil d'administration de voir l'orientation des programmes mis au point par le PNUD pour remédier aux crises et aux situations d'après conflit mieux définie. Il donne aux membres du Conseil d'administration une idée précise du rôle joué par le PNUD sur le plan du développement lorsqu'il doit faire face à ce type de situation. Le document met l'accent sur les problèmes inhérents aux crises, notamment les conflits et les catastrophes naturelles, auxquels doivent faire face les gouvernements partenaires et passe en revue les domaines spécifiques où le PNUD est le mieux à même de contribuer à la promotion d'une paix et d'un développement durables, question

d'une importance toute particulière compte tenu du fait que l'on procède actuellement à un examen des stratégies de consolidation de la paix des Nations Unies. Le PNUD réaffirme qu'il s'est engagé à consacrer 5 % des ressources de base allouées par le Conseil à des activités de développement tant préventives que curatives et qu'il s'est fixé pour stratégie d'accroître les ressources autres que les ressources de base en vue de soutenir les travaux menés dans ce domaine. Le PNUD entreprend par ailleurs actuellement une série de réformes administratives internes afin d'améliorer l'efficacité de ses activités de développement lors des crises et au lendemain des conflits.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte de ce rapport.

Point 3. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Options s'offrant en matière d'instruments de programmation au niveau national

DP/2001/CRP.1

Le rapport a été établi en vue de rationaliser les instruments de programmation, notamment en réalignant les cadres de résultats stratégiques, les cadres de coopération de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'objectif étant de réduire les procédures administratives et de minimiser le nombre d'instruments distincts servant à la même chose.

À l'issue des débats qui ont eu lieu, le Conseil d'administration établira des propositions révisées pour adoption à la session annuelle de 2001.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

Assistance au Myanmar : Note de l'Administrateur

DP/2001/5

Dans sa note sur l'assistance apportée par le PNUD au Myanmar, l'Administrateur résume les conclusions et recommandations de la mission indépendante chargée d'évaluer l'Initiative pour le développement humain, conformément à la décision 98/14 du Conseil d'administration. La mission a estimé que la mise au point et la réalisation des activités du PNUD au Myanmar étaient conformes aux décisions 93/21 et 98/14 du Conseil d'administration et que les divers projets étaient menés à bien avec une grande efficacité. L'attention du Conseil est appelée en particulier sur les questions et problèmes se posant au niveau de la mise en oeuvre de l'Initiative pour le développement humain.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre une décision pour ce qui est des conseils et directives à fournir pour que l'assistance au Myanmar puisse se poursuivre.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver les cadres de coopération de pays ci-après :

Premier cadre de coopération avec la Turquie	DP/CCF/TUR/1
Deuxième cadre de coopération avec Maurice	DP/CCF/MAR/2
Deuxième cadre de coopération avec l'Ouganda	DP/CCF/UGA/2

Deuxième cadre de coopération avec le Bangladesh	DP/CCF/BGD/2
Deuxième cadre de coopération avec le Cambodge	DP/CCF/CMB/2
Deuxième cadre de coopération avec le Bélarus	DP/CCF/BLR/2
Deuxième cadre de coopération avec la Bosnie-Herzégovine	DP/CCF/BIH/2
Deuxième cadre de coopération avec la Croatie	DP/CCF/CRO/2
Deuxième cadre de coopération avec la Géorgie	DP/CCF/GEO/2
Deuxième cadre de coopération avec la Lettonie	DP/CCF/LAT/2
Deuxième cadre de coopération avec la Lituanie	DP/CCF/LIT/2
Deuxième cadre de coopération avec la Fédération de Russie	DP/CCF/RUS/2
Deuxième cadre de coopération avec Sainte-Hélène	DP/CCF/STH/2
Deuxième cadre de coopération avec l'Arabie saoudite	DP/CCF/SAU/2

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des prolongations des cadres de coopération de pays ci-après :

Première prolongation du premier cadre de coopération avec la République démocratique populaire lao	DP/CCF/LAO/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération avec le Koweït	DP/CCF/KUW/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération avec la Jamahiriya arabe libyenne	DP/CCF/LIB/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération avec la Syrie	DP/CCF/SYR/1/EXT.I

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver les prolongations des cadres de coopération de pays et des cadres de coopération régionale ci-après :

Deuxième prolongation du premier cadre de coopération avec l'Érythrée	DP/CCF/ERI/1/EXT.II
Deuxième prolongation du premier cadre de coopération avec l'Estonie	DP/CCF/EST/1/EXT.II
Deuxième prolongation du premier cadre de coopération avec la République de Moldova	DP/CCF/MOL/1/EXT.II
Deuxième prolongation du premier cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants	DP/CCF/REC/1/EXT.II

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des rapports d'examen des cadres de coopération de pays et des cadres de coopération régionale ci-après :

Premier rapport d'examen pour le Lesotho	DP/CCR/LES/1
Premier rapport d'examen pour la Lituanie	DP/CCR/LIT/1
Premier rapport d'examen pour le Népal	DP/CCR/NEP/1
Premier rapport d'examen pour le Yémen	DP/CCR/YEM/1
Examen du premier cadre de coopération avec les États arabes	DP/RRR/RAS/1
Deuxième cadre de coopération mondiale	DP/GCF/2

S'inspirant des plans d'action pour 2000-2003 ainsi que des résultats et enseignements tirés des activités de coopération déjà menées, le deuxième cadre de coopération mondiale devrait permettre au PNUD de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle de la planète et l'aider à se transformer en une organisation consultative à vocation universelle. L'objectif du cadre de coopération mondiale est de permettre aux pays bénéficiant de programmes de tirer parti de l'ensemble des connaissances acquises sur les aspects essentiels d'un développement humain durable en vue de réduire la pauvreté nationale et les iniquités existant entre les êtres humains. Le document passe en revue les objectifs immédiats, les secteurs nécessitant un appui prioritaire, les résultats attendus. Les dispositions administratives prises et la situation du cadre de coopération mondiale sur le plan des ressources.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver le deuxième cadre de coopération mondiale.

Point 4. Coopération technique entre pays en développement

Deuxième cadre de coopération pour la coopération technique entre pays en développement	DP/CF/TCDC/2
--	---------------------

S'inspirant des enseignements tirés, le deuxième cadre de coopération pour la coopération technique entre pays en développement a pour principal objectif de mobiliser un appui mondial et à l'échelon du système à la coopération technique Sud-Sud et, partant, d'améliorer la coopération économique, sociale et technologique entre pays en développement. Ce cadre met davantage l'accent sur l'aide qu'il convient d'apporter au PNUD et à l'ensemble du système des Nations Unies pour qu'ils puissent rationaliser l'assistance à la CTPD prévue dans leurs programmes ordinaires

Le Conseil souhaitera peut-être approuver le deuxième cadre de coopération pour la coopération technique entre pays en développement.

Coopération technique entre pays en développement : DP/2000/36 suivi de la décision 99/11

Le Conseil d'administration a examiné ce rapport à sa troisième session ordinaire de 2000 et a demandé que le débat sur la question reprenne à la présente session.

Le rapport fait suite à la décision 99/11 du Conseil d'administration dans laquelle le Conseil a prié l'Administrateur d'établir un rapport qui lui permettrait d'envisager d'accroître les ressources consacrées aux activités de CTPD, conformément au paragraphe 43 de la résolution 53/182 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1998. Il présente une évaluation des résultats des activités proposées par le Groupe spécial de la CTPD au titre du cadre de coopération ainsi que des propositions d'amélioration du programme de travail en vue de renforcer la CTPD au PNUD et dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur la base des éléments figurant au paragraphe 44 du document DP/2000/36.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5. Rapports au Conseil économique et social

PNUD : Rapport au Conseil économique et social **DP/2001/6**

FNUAP : Rapport au Conseil économique et social **DP/FPA/2001/1**

Ces rapports sont établis conformément aux résolutions 53/192, 50/120 et 47/199 de l'Assemblée générale et aux résolutions 1994/33 et 1998/27 du Conseil économique et social. Ils suivent un modèle commun convenu par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance; la liste des questions à examiner a été déterminée lors de consultations entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Les rapports ont trait à la mise en oeuvre du programme de réforme du Secrétaire général, aux dispositions de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement au suivi des conférences internationales, à l'aide humanitaire ainsi qu'aux secours en cas de catastrophe.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ces rapports et les communiquer avec ses observations au Conseil.

Point 6. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes 1998-1999 : PNUD-FNUAP-UNOPS

PNUD : Suite à donner au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999 : rapport de l'Administrateur **DP/2001/7**

FNUAP : Suite à donner au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999 : état de la mise en oeuvre des recommandations **DP/FPA/2001/2**

**Bureau des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets : suivi des recommandations
formulées dans le rapport du Comité
des commissaires aux comptes pour 1998-1999 :
rapport de la Directrice exécutive**

DP/2001/8

Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans ses décisions 97/2 et 97/3, une mise à jour des progrès réalisés au niveau de la mise en oeuvre des recommandations des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 est présentée à l'actuelle session.

Les rapports présentent une vue d'ensemble de la mise en oeuvre des recommandations figurant dans les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 1999 (pour le FNUAP, A/55/5/Add.7; pour le PNUD, A/55/5/Add.1; pour l'UNOPS, A/55/5/Add.10).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des rapports portant sur la mise en oeuvre des recommandations des commissaires aux comptes.

**Point 7. Questions financières, budgétaires
et administratives**

**Règlement financier commun concernant
les contributions provenant de sources
non gouvernementales**

DP/FPA/2001/3
DP/2001/9

Ce rapport est présenté conformément au paragraphe 4 de la décision 2000/5, dans laquelle le Conseil d'administration a encouragé le FNUAP et le PNUD à se consulter sur la possibilité de mettre au point un règlement commun concernant les contributions provenant de sources non gouvernementales et à lui faire rapport à ce sujet.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver le règlement financier commun proposé.

Débat consacré au FNUAP

Point 8. Programmes de pays et questions connexes

**Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre
du programme multinational pour 2000-2003**

Rapport oral

Un rapport oral sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme multinational pour 2000-2003 sera présenté au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport oral.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver les programmes d'assistance ci-après :

Assistance au Gouvernement du Burkina Faso	DP/FPA/BFA/5
Assistance au Gouvernement tchadien	DP/FPA/TCD/4
Assistance au Gouvernement ghanéen	DP/FPA/GHA/4
Assistance au Gouvernement namibien	DP/FPA/NAM/3
Assistance au Gouvernement ougandais	DP/FPA/UGA/5
Assistance au peuple palestinien	DP/FPA/PAPP/2
Assistance au Gouvernement turc	DP/FPA/TUR/3
Assistance au Gouvernement indonésien	DP/FPA/INS/6
Assistance au Gouvernement équatorien	DP/FPA/ECU/3
Assistance au Gouvernement guatémaltèque	DP/FPA/GTM/4
Assistance au Gouvernement péruvien	DP/FPA/PER/6

Point 9. Questions diverses

Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires

Le Conseil d'administration est invité à confirmer les représentants désignés par les États d'Afrique, les États d'Asie et les États de l'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de deux ans au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions financières.

Point 10. Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF à laquelle participera le PAM

Note sur les progrès réalisés pour ce qui est de l'utilisation des indicateurs dans le cadre des bilans de pays

**DP/2001/CRP.4
DP/FPA/2001/CRP.1
E/ICEF/2001/CRP.3
WFP/EB.1/2001/INF**

Ce document donne un aperçu du rôle joué par les indicateurs dans le cadre des bilans communs de pays (CCA) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il examine également les progrès réalisés au niveau de l'application des indicateurs dans les pays qui ont procédé à un bilan commun et étudie le rôle de ces indicateurs dans le renforcement des capacités nationales. Il analyse enfin la façon dont les indicateurs utilisés dans les bilans communs de pays sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

**Programme de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
Première session ordinaire de 2001
(29 janvier-6 février 2001)**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Vendredi 26 janvier			Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF avec la participation du Conseil d'administration du PAM Lieu : salle du Conseil économique et social
Lundi 29 janvier	Matin	1	Questions d'organisation : ordre du jour et programme de travail; rapport sur les travaux de la troisième session ordinaire de 2000; programme de travail du Conseil d'administration pour 2001
	Après-midi	2	<i>Débat consacré au PNUD</i> Plans d'action du PNUD pour 2000-2003 – Mise à jour et suivi de la réunion ministérielle – Rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit
Mardi 30 janvier	Matin	2	Plans d'action du PNUD pour 2000-2003 (suite) – Rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit (suite)
	Après-midi	3	Cadres de coopération de pays et questions connexes – Options s'offrant en matière d'instruments de programmation au niveau national
Mercredi 31 janvier	Matin	3	Cadres de coopération de pays et questions connexes (suite) – Cadres de coopération de pays – Examen des cadres de coopération de pays
	Après-midi	3	Cadres de coopération de pays et questions connexes (suite) – Assistance au Myanmar – Examen du cadre de coopération régionale avec les États arabes
Jeudi 1er février	Matin	3	Cadres de coopération de pays et questions connexes (suite) – Cadre de coopération mondiale
	Après-midi	4	Coopération technique entre pays en développement – Deuxième cadre de coopération pour la CTPD – Suivi de la décision 99/11 (DP/2000/36)
Vendredi 2 février	Matin	5	<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i> Rapports au Conseil économique et social
	Après-midi		<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP (suite)</i>

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 5 février	Matin	6	Recommandations des commissaires aux comptes, 1998-1999 – Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la mise en oeuvre des recommandations des commissaires aux comptes
		7	Questions financières, budgétaires et administratives – Projet de règles et règlements communs pour le FNUAP et le PNUD (déc. 2000/5) <i>Débat consacré au FNUAP</i>
		8	Programmes de pays et questions connexes – Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre du programme multinational – Programmes de pays
	Après-midi	8	Programmes de pays et questions connexes (suite)
Mardi 6 février	Matin	1	Questions d'organisation Décisions en suspens
		9	Questions diverses